

COMMUNIQUE

FORCE OUVRIERE salue le vote de l'avis sur la coproduction à l'heure du numérique au CESE

L'avis sur la coproduction présenté par Martine DEROBERT du groupe FO au CESE a été voté en plénière à l'unanimité moins deux abstentions.

Ce sujet qui a donné lieu à de nombreux débats est très éclairant sur l'impact du numérique et sur nos modes de consommation. Il contribue à une prise de conscience collective sur le fait que nous sommes tous, en tant que consommateurs, des coproducteurs. L'avis met en perspectives les nombreuses questions, incertitudes – voire inquiétudes – que cela soulève. En effet, la confusion des rôles entre les consommateurs et les producteurs et la montée en puissance des outils numériques ont amplifié le phénomène de coproduction, et par là même, la contribution des consommateurs que l'avis propose de reconnaître mais aussi d'encadrer et de sécuriser.

Pour FORCE OUVRIERE cet avis amène à se poser les vraies questions sur les enjeux sociaux, économiques, fiscaux et environnementaux, de la transition numérique, sans oublier ses effets sur le consommateur et l'emploi dans un contexte de fort taux de chômage.

De même, pour FORCE OUVRIERE, afin d'éviter de nouvelles formes d'inégalités, il devient urgent de mettre en œuvre une véritable lutte contre la précarité et l'illettrisme numérique. Il est également indispensable de garantir une égalité de traitement de tous les citoyens en posant un principe d'accessibilité des services publics garantissant aux usagers un réel accès physique de proximité sur l'ensemble de notre territoire, et en particulier en milieu rural, ce que préconise l'avis.

A l'heure où le numérique se diffuse dans toutes les sphères de la société, cet avis permet d'alerter les consommateurs et consommatrices sur les défis soulevés, il souligne que notre façon de consommer influe sur l'emploi et parfois est à l'origine de sa destruction.

Le numérique se doit pourtant d'être une source de progrès au service de tous les citoyens et une vraie opportunité de développer l'emploi sur notre territoire.

Pour cela il nous faut renforcer la protection des entreprises qui sont confrontées à une concurrence déloyale, certaines entreprises numériques ou start-up n'étant pas soumises aux mêmes règles, et contraintes. C'est pourquoi, pour FORCE OUVRIERE une harmonisation des règles s'impose. Tout comme il est impératif de renforcer la protection des salarié(e)s en privilégiant les normes actuelles de contrat de travail, et face à cette nouvelle forme d'économie, en instaurant de nouveaux droits pour assurer la stabilité de notre système social.

Les préconisations proposées par l'avis du CESE tendent vers ces objectifs et vont donc, selon FORCE OUVRIERE, dans le bon sens, celle de la préservation de la cohésion sociale.

Paris, le 25 octobre 2016